



Hôtel de Ville  
Place de la république  
61600 LA FERTE MACE

[www.lafertemace.fr](http://www.lafertemace.fr)

Tél : 02.33.14.00.40  
Fax : 02.33.38.86.14  
[mairie@lafertemace.fr](mailto:mairie@lafertemace.fr)

Le 25 mars 2020

Préfecture de l'Orne  
39 rue Saint Blaise  
BP 529  
61018 ALENCON Cedex

Madame la Préfète,

Objet :  
Demande dérogation maintien  
marché hebdomadaire.

Ref. :  
JD/CA/AF

Dossier suivi par :  
Secrétariat Général  
02 33 14 00 46  
[mairie@lafertemace.fr](mailto:mairie@lafertemace.fr)

Pièce(s) jointe(s) :  
- Présentation du marché LFM.

En complément de mon email du 24 mars 2020, je vous confirme ma demande de dérogation pour le maintien du marché hebdomadaire fertois (partie alimentaire uniquement) du jeudi matin, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les engagements que je prends personnellement pour garantir les conditions sanitaires optimales pour lutter contre la propagation du COVID-19 :

- dès l'installation des étals, je serai présent, avec le placier, pour le placement des commerçants, avec un espacement de 3 mètres.
- moi-même, ou un adjoint, sera présent, toute la matinée pour faire respecter le sens de circulation du Marché Couvert.
- la fréquentation du marché de La Ferté-Macé est en dessous de 100 personnes simultanément, particulièrement en cette période de confinement. Nous y veillerons.
- nous mettrons en place, avec un agent des Services techniques de la ville, un marquage au sol devant chaque étal pour faire respecter la distanciation sociale

Dans l'attente de votre accord de dérogation, je vous remercie et vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de ma haute considération.



Le Maire,

Jacques DALMONT  
Vice-président de « FLERS AGGLO »